

## **COMMUNIQUÉ** **Pour diffusion immédiate**

### **Entente de principe entre les pharmaciens d'établissements de santé et le gouvernement du Québec**

(Montréal, le 23 mars 2015) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) annonce être parvenue aujourd'hui à une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur les conditions de travail des pharmaciens hospitaliers. L'entente prendra fin le 31 mars 2020.

« La nouvelle entente respecte l'objectif d'attirer et de retenir des pharmaciens en établissement de santé », a commenté le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis.

Le conseil d'administration de l'A.P.E.S. recommandera l'adoption de cette entente de principe lors d'une assemblée générale prévue le 29 mars prochain. L'Association ne commentera pas davantage le contenu de l'entente tant que ses membres n'en auront pas pris connaissance en assemblée.

#### **À propos de la pénurie de pharmaciens d'établissements de santé**

Au 1<sup>er</sup> avril 2014, 260 postes de pharmaciens hospitaliers étaient non comblés dans les établissements de santé du Québec, soit une pénurie de quelque 20 %. Cette pénurie touche toutes les régions du Québec, à divers degrés. Encore aujourd'hui, elle demeure de loin la plus critique du réseau de la santé, en proportion de l'effectif total.

#### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1600 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres hospitaliers affiliés (CHA), des instituts, des centres de réadaptation et certains centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) non rattachés à un CSSS.

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
Sphère Communication  
514 286-2772 poste 10  
514 718-4811